

**COMMUNE  
de  
GERTWILLER**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**du 17 décembre 2009**

*Sous la présidence de M Jean Daniel HUCHELMANN, Maire.*

Etaient présents : M. Jean WINTER - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)  
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Suzanne GRAFF-KAYSER  
M. Didier PIERRE- M Steve RISCH -M. Dominique MATHIEU  
M. Rémy HUCHELMANN - M Stéphane RISS.

Absents excusés : Mme Evelyne TRUTT (procuration à Mme Véronique MEYER) -  
M. Jean-Yves RETIF (procuration à M. Jean Daniel HUCHELMANN -  
M. Grégory FINCK (procuration à Mme Véronique MEYER) -  
M. Christian GRAF (procuration à M. Rémy HUCHELMANN).

---

150. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009

---

151. Redevance pour instruction des autorisations d'occupation du sol

M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols. La convention est ainsi complétée :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu à une redevance fixée à 1,50 € par habitant et par an (nombre du dernier recensement connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année n).
- En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet de service. Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Le Conseil Municipal

**VU** les missions confiées au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme par le Conseil Général,  
**VU** la convention établie entre le Conseil Général et la Commune de Gertwiller,  
**VU** les nouvelles modalités d'intervention fixées par le Conseil Général dans sa délibération du 22 juin 2009,  
**ENTENDU** les explications de M. le Maire

**DELIBERE**

**ACCEPTE** la convention proposée par le Conseil Général,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

## 152. ATESAT

M. le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Il expose les différentes missions : assistance à la gestion et l'entretien de la voirie - assistance à la mise en place d'une politique de gestion des ouvrages d'art - conseil en prévention, sécurité routière et accessibilité voirie - conseil sur la faisabilité d'un projet en aménagement et habitat durable - assistance à la constitution de groupements de communes.

Le Conseil Municipal

VU la loi MURCEF du 11 décembre 2001,

VU le DÉCRET n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

VU l'arrêté du 27 décembre 2002

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

**ENTENDU** les explications de M. le Maire

**DELIBERE**

**DECIDE** de souscrire à la mission de base dans le cadre de l'ATESAT

**DECIDE** de compléter la mission de base par deux missions complémentaires :

- gestion du tableau de classement de la voirie,
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

## 153. Diagnostic accessibilité aux personnes à mobilité réduite

M. le Maire explique aux conseillers que la loi Handicap du 11 février 2005 rend obligatoire l'accessibilité de tous les établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans cette perspective un diagnostic d'accessibilité doit être réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Communauté de Communes du Piémont de Barr a réalisé avec les communes un recensement des établissements recevant du public concernés et a consulté 4 Cabinets susceptibles d'établir le diagnostic réglementaire afin de réaliser des économies potentielles sur la base d'un volume plus important. Il est précisé que chaque commune passera directement sa commande auprès du prestataire retenu. L'offre la plus intéressante sur le plan financier émane de SOCOTEC.

Le Conseil Municipal après avoir

**ENTENDU** M. le Maire,

**DELIBERE**,

**CONFIE** la mission à SOCOTEC de Strasbourg pour un montant de 1 573 € H.T.,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'ordre de mission.

**Vote** : Accepté à l'unanimité .

---

154. **Chemin d'accès à l'église communale**

M. le Maire présente le dossier concernant l'aménagement de l'accès à l'église communale. Ces travaux peuvent se réaliser en deux phases.

Le Conseil municipal après avoir entendu M. le Maire

**DELIBERE**

**ACCEPTE** de programmer les différents travaux en deux étapes,

**DECIDE** de réaliser l'accès sud-est à l'église communale,

**CONFIE** les travaux à l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 8 302 € H.T.

**CHARGE** M. le Maire de faire exécuter les travaux,

**SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

155. **Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Gertwiller**

Le mandat des représentants de l'Association Foncière de Gertwiller, d'une durée de six ans, est arrivé à échéance. Il appartient au Conseil Municipal de proposer cinq membres : trois titulaires et deux suppléants, propriétaires fonciers dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal

**DELIBERE**

**PROPOSE** :

Titulaires : M. Marc MEYER - M. Gabriel ROSFELDER - M. Jean-Claude WIEDEMANN-REDELSPERGER.

Suppléants : MM. Samuel BALTZINGER - M. Patrick WEIBEL.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

156. **C.C.A.S. Nomination d'un membre du Bureau**

M. le Maire informe le Conseil de la nomination de Mme Gerda BÖHM au sein du Centre Communal d'Actions Sociales de Gertwiller en remplacement de Madame Sylvie RINN, démissionnaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination.

---

157. **Chasse : Agrément**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier d'information et de demande d'agrément concernant la chasse communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**PREND** acte des démissions de M. Jean-Claude SCHULTZ - M. Marc NEUMANN - M. Christian GUG, anciens permissionnaires,

**ACCORDE** l'agrément à M. Harald KOEVY, permissionnaire et à M. Didier PIERRE, garde-chasse.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

158. **Subvention**

L'école élémentaire de Gertwiller, section CE2/CM1 sollicite une aide financière pour la sortie programmée du 2 au 7 mai 2010 en Bretagne.

Le Conseil Municipal

**DELIBERE**

**ACCORDE** 15 € par jour et par enfant pour la sortie en Bretagne,

**DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget 2010.

**Vote** : Accepté à l'unanimité

---

159. **Location et emplacement**

La municipalité a été saisie par une demande d'emplacement près de la salle de la Kirneck pour la vente de pizzas et tartes flambées les samedis soirs.

Le Conseil Municipal

**DELIBERE**

**REFUSE** l'autorisation de la vente de pizzas et tartes flambées, sur la place de la Kirneck le samedi soir.

**Vote** : 2 pour - 13 contre

---

M. le Maire soumet au conseil la déclaration préalable pour la pose d'un portail de 3,50 m permettant l'accès à la propriété de M. et Mme Georges MATHALIN, sise impasse du Forst, en passant par la propriété privée de la Commune de Gertwiller.

Le Conseil Municipal

**DELIBERE**

**EMET** un avis favorable quant à l'accès véhicule à travers de la propriété privée de la commune,

**LIMITE** la largeur du portail d'accès à 2,50 m,

**AUTORISE** M. le Maire à accorder un avis favorable en préservant leur recommandation et celle émise par l'Architecte des Bâtiments de France.

**Vote** : Accepté à l'unanimité.

---

## 160. Pass Foncier

Une demande de subvention dans le cadre du Pass Foncier a été déposée en mairie. Monsieur le Maire communique les modalités d'octroi pour bénéficier de cette aide financière.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

### **DELIBERE**

**REFUSE** la subvention communale dans le cadre du PASS FONCIER

Vote : 13 refus - 2 voix pour.

---

## 161. Divers

**Formations** : La commune a réceptionné une proposition pour différentes formations des élus. Les fiches d'inscription sont disponibles au secrétariat.

**Sinistre réseau d'eau potable** : Le litige provoqué par la rupture du réseau d'eau potable, datant du 27.12.1999 est réglé. Les indemnités ont été versées par notre assureur, la Ciade.

**Rallye** : Un rallye WRC est prévu le samedi 2 octobre 2010. L'organisation de cette manifestation sportive est en cours d'étude.

**Service hivernal communal** : M. Gabriel ROSFELDER, adjoint au Maire, est chargé de l'organisation du service hivernal en notre commune.

**Reportage T.V.** : Un programme court intitulé "Moments de bonheur" spécial artisans de Noël, a été tourné récemment à la Maison du Pain d'Epices Lips. La diffusion de ce reportage sur TF1 est prévue le 24 décembre 2009 entre 20 H 30 et 20 H 40.

**Site informatique** : Notre site informatique communal en cours d'élaboration peut être consulté (<http://www.gertwiller.fr/>). M. Steve RISCH a accepté de ce joindre à l'équipe des rédacteurs.

**Périscolaire** : Une étude a été faite par la M.S.A., le résultat de l'enquête sera présenté à la Communauté de Communes du Piémont de Barr la semaine prochaine.

**Aires de jeux** : Le terrain de jeux du Forst est une réussite. Le terrain du Gutbrod nécessite un meilleur aménagement. Le conseil décide en un premier temps de niveler et d'engazonner le terrain.

**Marquage au sol** : Le marquage au sol surtout à l'entrée sud du village est souhaité. Point à revoir lors de la programmation des travaux de voirie.

**Allée des Marronniers** : Le revêtement de l'Allée des Marronniers est en très mauvais état et nécessiterait une intervention urgente.